

Orange face au devoir de vigilance : un enjeu crucial pour l'avenir.

La directive européenne, votée en avril 2024, marque un tournant historique en imposant aux entreprises de prévenir leurs impacts négatifs sur les droits humains et l'environnement tout au long de leur chaîne de valeur. Depuis plus d'une décennie, la CFDT se mobilise sur les plans nationaux et européens pour que les entreprises soient tenues de prendre en compte les risques liés à leurs activités en matière de droits humains et d'environnement. La France, pionnière en la matière, avait adopté en 2017 le premier texte sur le devoir de vigilance, **sous l'impulsion notamment de la CFDT et des ONG.**



La réglementation cible des enjeux essentiels comme le travail des enfants, l'esclavage moderne et la protection de l'environnement. Cependant, certains dirigeants, dont ceux d'Orange, considèrent ces obligations comme un "fardeau" administratif, suivant la ligne du rapport Draghi qui préconise leur simplification. Pour la CFDT, il ne faut pas se méprendre : **vouloir "simplifier" les engagements des entreprises revient à les réduire.**

Les directives européennes, malgré leur charge administrative, sont reconnues comme bénéfiques par de nombreuses entreprises. Elles permettent de sécuriser la chaîne de valeur, de réduire les risques juridiques et de protéger la réputation des entreprises. L'exemple du Groupe Total, actuellement critiqué pour son projet en Ouganda, illustre ces enjeux. Orange pourrait faire face à des risques similaires si elle s'associait à des projets non conformes. La CFDT s'inquiète également du contraste entre la politique "zéro corruption" d'Orange et son silence sur le travail des enfants dans les pays où la protection des droits fondamentaux est insuffisante.

Ces directives représentent aussi une opportunité d'adapter les modèles économiques aux enjeux de durabilité. Face au réchauffement climatique prévu de 1,5°C d'ici 2040, Orange doit anticiper son impact, notamment en Afrique et au Moyen-Orient. La direction doit présenter une stratégie claire sur ces enjeux, et la CFDT associée à l'UNI, fédération syndicale internationale, y veillera.

Le positionnement de la CFDT

La CFDT salue l'engagement des salariés travaillant sur ces questions, tout en regrettant que la direction privilégie les résultats financiers à court terme au détriment des enjeux de durabilité. « Demain » n'est pas pris en compte dans l'EBITDAAL d'aujourd'hui.

La CFDT maintient sa vigilance pour transformer le plan de vigilance en véritable levier de progrès social, au-delà des simples opérations de communication. Si Orange a reçu une distinction pour son plan, la CFDT reste prudente, rappelant l'exemple des certifications "Top Employer Global" d'Orange Business, dont la pertinence s'est révélée discutable. Nous exigeons une construction collective et transparente, impliquant réellement tous les acteurs sociaux, en France comme à l'international.

Pour aller plus loin : [Les députés adoptent les règles de devoir de vigilance des entreprises | Actualité | Parlement européen \(europa.eu\)](#)

